



## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2020**

*Secrétaire de séance : Stéphanie Bourgeat*

*Bertrand Dommartin (arrivé à 21h40)*

### **Délibérations/arrêtés**

- **Renouvellement de CDD pour accroissement temporaire d'activité :**

Pour Madame Florence Loven (secrétariat), un contrat de 28 heures hebdomadaires a été renouvelé jusqu'à 30 novembre.

**Vote « POUR » à l'unanimité**

- **Convention de prestations de services de délégué à la protection des données (Règlement Général sur la Protection des Données) :**

Délibération du Conseil Municipal pour autoriser le maire à signer une convention pour le choix d'un délégué à la protection des données mutualisées avec la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Isère.

Ce délégué sera présent sur la commune les 14, 15 et 16 octobre afin de faire un état des lieux sur la sécurisation des données détenues par la commune (informatique, bâtiments communaux...).

**Vote « 1 abstention - 13 POUR »**

- **Nouvelle dénomination d'un chemin :**

Afin de respecter les règles d'adressage pour la sécurité, la fibre, etc., une nouvelle dénomination est proposée pour la nouvelle voie du lotissement « les jardins de Quinsonnas » :

Proposition : « impasse des Silos ».

**Vote « POUR » à l'unanimité**

### **Compte-rendu de réunions**

- **Commission école**

- Les panneaux de signalisation pour l'école ont été reçus, les emplacements ont été déterminés avec accord du département :

- ✓ Parking devant l'école
- ✓ Lotissement de l'OPAC, (en attente de leur accord).

La commune a profité de demander, au département, un panneau de priorité à droite à l'intersection de Longeville et de la route de Nivolas à la sortie du parking de la mairie.

- Le SMND est venu expliquer la mise en place des trois composteurs pour l'école, Jocelyne, Evelyne et Jean Marc étaient présents pour l'organisation. Ils seront tous opérationnels après les vacances de la Toussaint.

- La prise de température des enfants à l'entrée de l'école a été demandée par les parents délégués. Cette procédure a été possible en juin car il y avait moins d'enfants présents et

avec 3 horaires d'accueil différents. La commission école décide de ne pas reconduire cette procédure pour la rentrée. Le protocole sanitaire précise que c'est de la responsabilité des parents d'élèves.

- Un banc et deux poubelles vont être mis dans la cour de l'école. Le projet de l'achat d'un banc autour des arbres ne peut aboutir car c'est trop coûteux.

- La commune a reçu le radar pédagogique. Il sera alimenté avec un panneau photovoltaïque. Comme l'installation se fera aux abords de la route départementale une demande doit être faite au service infrastructure afin d'avoir les prescriptions de sécurité.

- **Commission sécurité prévention : médiation du 21 septembre 2020 :**

Dans la nuit du 19 au 20 septembre, des personnes ayant loué la salle appartenant à l'association sportive de Sérézin de la Tour, ont utilisé le stade (appartenant à la commune) pour tirer des feux d'artifices d'une grande intensité.

Mr le Maire, Mr Goureau (adjoint aux finances) et Mr Ripet (adjoint à la voirie) se sont rendus sur place le jour même au matin. Mr Wajda a téléphoné à M. le Président de l'ASS pour qu'il puisse venir constater les faits. Malheureusement en vain.

Suite à cet évènement interdit et dangereux (risque d'incendie, et nuisance sonore intensive) et à un courrier reçu en mairie signé par une dizaine de personnes domiciliées aux alentours du stade, la commission sécurité, prévention et médiation s'est réunie le lundi 21 septembre à 20h00.

La commission a convenu de mener une action juridique devant la gravité de l'évènement. Mr Velon, mandaté par la commission, a contacté le président de l'association, pour avoir la possibilité de consulter le contrat de location. Cela n'a pas été possible, de ce fait, Mr le Maire a procédé à une main courante envers l'ASS.

Le mardi 6 octobre 2020 à 20h00 des membres du bureau de l'ASS et de la mairie se sont rencontrés pour échanger sur les solutions à mettre en place par l'Association Sportive Sérézinoise pour que ces problèmes de nuisance sonore ne se reproduisent plus. M. le Maire a prévenu le président qu'à la prochaine incivilité, la location de la salle sera malheureusement interdite. Les représentants de la mairie et de l'ASS doivent se revoir fin octobre pour finaliser le dossier.

- **Commission communication du 23 septembre 2020 :**

La commission travaille sur "l'écho des dindons" et ce jusqu'à début janvier. Distribution dans les boîtes aux lettres mi-janvier.

## **Informations**

- **Référent ambrosie :**

L'ambrosie fait partie de la pollution de l'air de par son invasivité et son haut pouvoir allergène. Un référent communal a été choisi pour suivre et réduire, avec l'aide de chacun, la prolifération de la plante. Il s'agit de Madame Marie-Claude NOIR.

- **Purge réseau d'eau potable / Problème de qualité d'eau :**

Le 20 et 21 octobre, un nettoyage des canalisations (sans produits chimiques) va être fait avec de l'air sous pression. Les habitants, recevront un courrier de la SEMIDAO, pour être avertis des différentes coupures d'eau.

- **Prochain conseil municipal le 03 novembre 2020 à 20h30**